



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 77 - MARS 2014

SOMMAIRE

59_Präfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2014087-0003 - Arrêté préfectoral instituant les commissions de
contrôle à l'occasion des élections municipales et communautaires des 23 mars
et 30 mars 2014

..... 1



PREFET DU NORD

Arrêté n °2014087-0003

**signé par
Michel PLASSON, directeur de la Règlements et des libertés publiques**

le 28 Mars 2014

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglements et Libertés Publiques**

Arrêté préfectoral instituant les commissions de contrôle à l'occasion des élections municipales et communautaires des 23 mars et 30 mars 2014



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
De la Réglementation et
des Libertés Publiques

Bureau de la citoyenneté
Elections

**Arrêté préfectoral instituant les commissions de contrôle
à l'occasion des élections municipales et communautaires
des 23 mars et 30 mars 2014**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de l'ordre de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code électoral,

Vu le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

Vu l'ordonnance de la présidente de la Cour d'appel de Douai ;

Vu l'indisponibilité de Monsieur Denis LAMPS le dimanche 30 mars 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRÊTE

Article 1^{er}. La commission de contrôle pour la commune d'Hazebrouck est modifiée ainsi qu'il suit :

Fonctionnaire désigné par le préfet :

Madame Christine PATOT, en remplacement de Monsieur Denis LAMPS

- le reste sans changement -

Article 2. Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le sous-préfet de Dunkerque, le président et membres de la commission de contrôle, le maire d'Hazebrouck sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lille, le 28 mars 2014

Pour le préfet,
Le directeur de la réglementation et des
libertés publiques,

Michel PLASSON